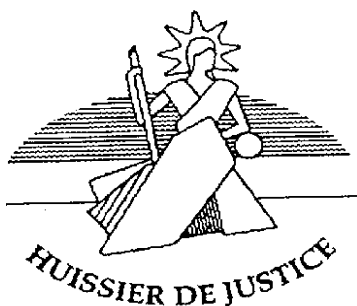


SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



DE BIEN
AVOVENTES•fr



EXPEDITION
SERVICE DES IMPOTS

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE VINGT QUATRE MARS

A LA REQUETE DE :

Monsieur le Chef de poste du Service des impôts des particuliers de Montpellier 2^{ème} division, domicilié es qualité en ses bureaux situés 7 rue Montcalm puis Parc technologique du Millénaire, bâtiment 11, 1350 avenue Albert Einstein à (34956) MONTPELLIER Cedex 2 et actuellement 156 rue Alfred Nobel, CS 99501, à (34266) MONTPELLIER Cedex 2

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des taxes d'habitation 2016 - rôle 16/78001, taxe foncière 2017 - rôle 17/22101, taxe d'habitation 2017 - rôle 17/78001, taxe d'habitation 2019 - rôle 19/78001

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **MONTPELLIER (Hérault) – 949 Avenue du Professeur Louis Ravas**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH Thierry, huissier de justice associé au sein de la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, à la résidence de MONTPELLIER, le 27 janvier 2021.

AINSI QU'IL SUI

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier dénommé LES CEVENNES, sis à MONTPELLIER (34), 949 Avenue du Professeur Louis Ravas, cadastré section MS n°290 (anciennement cadastré section MS n°36) pour 8 ha 77 a 72 ca, à savoir :

- le lot 2730 : un appartement de type F4 situé dans le bâtiment I, escalier 2, au 3^{ème} étage à gauche
Avec 105/100.000èmes des parties communes générales

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES () au descriptif suivant :

L'appartement est occupé

SYNDIC : FDI ICI - 501 RUE GEORGES MELIES – 34967 MONTPELLIER CEDEX 2

BAIL : le bien est actuellement occupé par _____ suivant contrat de location soumis à la Loi du 6 Juillet 1989 établi à MONTPELLIER en 2000 pour un loyer mensuel de 571,92 euros + 75 euros de charges, le locataire déclare ne pas savoir où se trouve le bail.

CHAUFFAGE : Chaudière gaz individuelle

Résultat du repérage

Date du repérage : **24/03/2021**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Me LEFLOCH

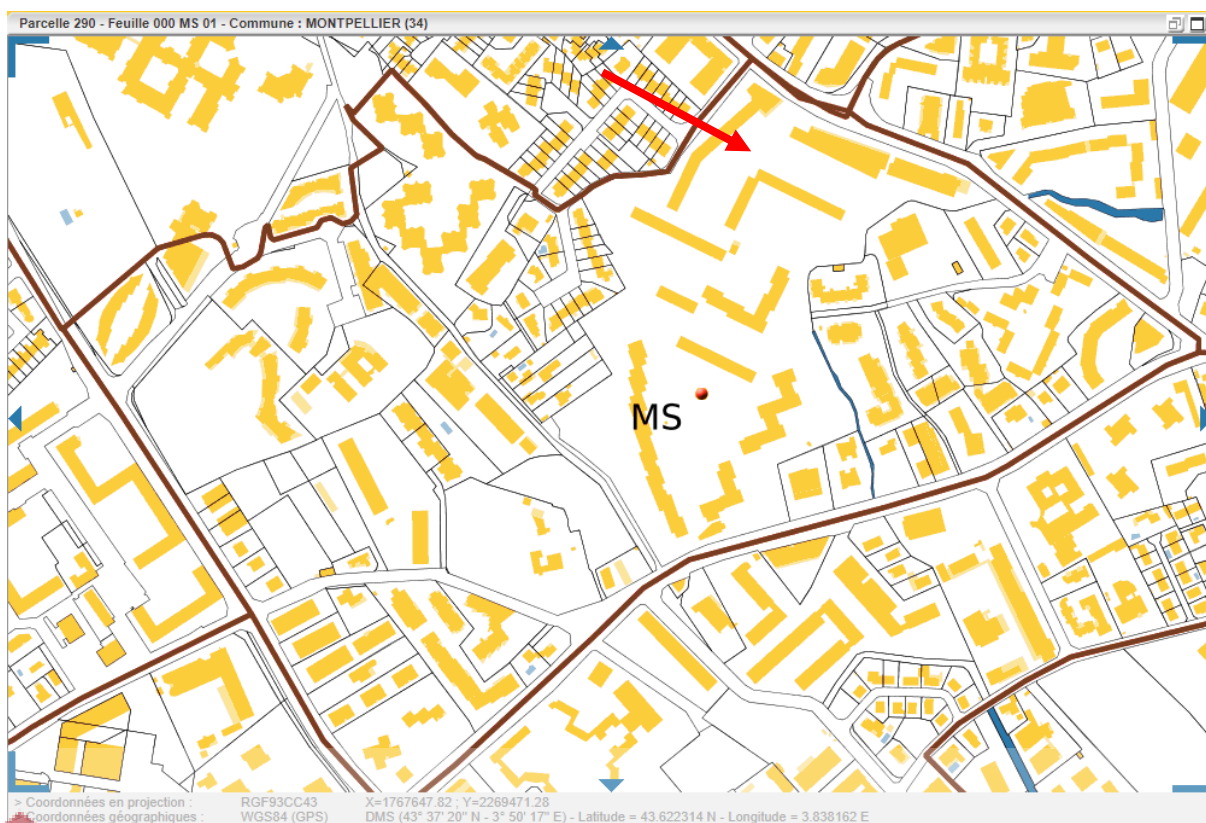
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Commei
3ème étage - Entrée	11,8	0	
3ème étage - Cuisine	7,51	0	
3ème étage - Wc	1,3	0	
3ème étage - Séjour	17,49	0	
3ème étage - Chambre 1	9,69	0	
3ème étage - Chambre 2	11,33	0	
3ème étage - Chambre 3	9,2	0	
3ème étage - Salle de bain	3,07	0	
3ème étage - Séchoir	0	2,97	
3ème étage - Balcon	0	5,05	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale: 71,39 m² (soixante et onze mètres carrés trente-neuf)

Surface annexe totale: 8,02 m² (huit mètres carrés zéro deux)



APPARTEMENT 3EME ETAGE

ENTREE / COULOIR DISTRIBUTIF :

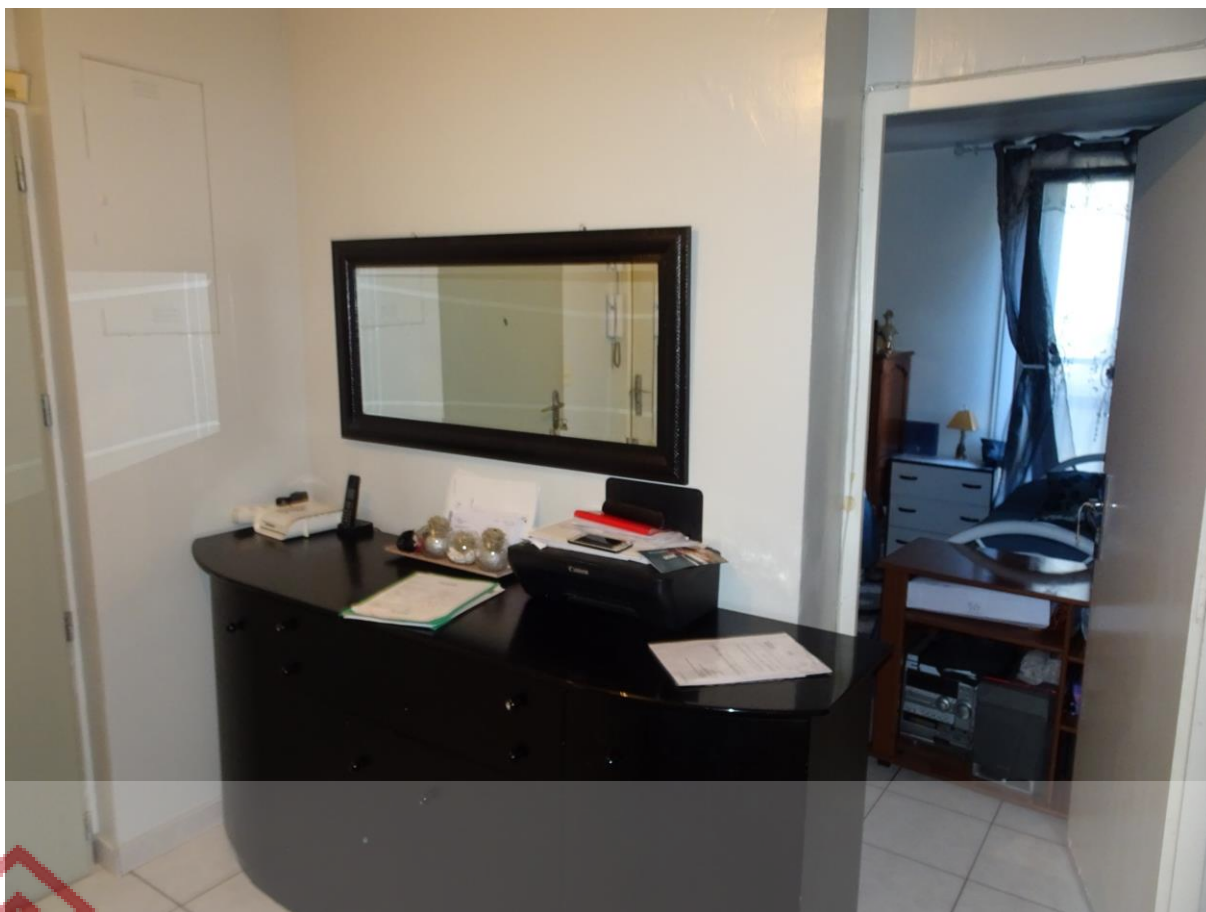
Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire d'origine maintenu en excellent état d'entretien.

Les murs et cloisons intégralement peints demeurent sans dommage significatif méritant d'être rapporté.

Cette pièce dispose d'un plafond peint également laissé en bon état d'entretien.

Des placards encastrés avec porte pliante agrémentent ce couloir.





 AVOVENTES.fr





CHAMBRE N°1 :

Le revêtement de sol est également constitué d'un carrelage de couleur claire d'origine et laissé en parfait état d'entretien pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons intégralement peints en blanc sont exempts de tout défaut.

Il en est de même au niveau du plafond peint.

Cet espace bénéficie d'une porte-fenêtre PVC blanc double vitrage avec volet pliant, l'ensemble en état de fonctionnement.

Un radiateur en fonte d'origine assure le chauffage de cette pièce.



 AVOVENTES.fr



SALON 1 :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire maintenu en excellent état d'entretien.

Les murs et cloisons peints demeurent sans dommage significatif méritant d'être rapporté.

Cette pièce dispose d'un plafond peint en blanc laissé en bon état d'entretien.

Cette pièce bénéficie d'ouvertures PVC blanc double vitrage, l'ensemble accompagné de volets pliants manuels et maintenu en bon état de fonctionnement et d'entretien.





CHAMBRE N°2 :

Le revêtement de sol est également constitué d'un carrelage de couleur claire d'origine et laissé en parfait état d'entretien pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons intégralement peints en blanc sont exempts de tout défaut.

Il en est de même au niveau du plafond peint.

Cet espace bénéficie d'une porte-fenêtre PVC blanc double vitrage avec volet pliant, l'ensemble en état de fonctionnement.

Un radiateur assure le chauffage de cette pièce.



SALLE DE BAIN :

Le sol constitué d'un revêtement carrelé est maintenu en très bon état d'entretien.

Les murs et cloisons partiellement faïencés et peints demeurent en parfait état d'entretien.

Elle bénéficie d'un meuble avec vasque encastrée, d'une baignoire, l'ensemble d'origine et ne laissant apparaître aucune détérioration notable.





SALON 2 :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire maintenu en excellent état d'entretien.

Les murs et cloisons peints demeurent sans dommage significatif méritant d'être rapporté.

Cette pièce dispose d'un plafond peint en blanc laissé en bon état d'entretien.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC blanc double vitrage accompagnée de volets pliants manuels, l'ensemble maintenu en bon état de fonctionnement et d'entretien.





CUISINE INDEPENDANTE NON EQUIPEE :

Elle se compose d'un évier un bac inox à robinet mitigeur, plaques électriques et hotte, et placards de rangement haut et bas, l'ensemble en bon état d'entretien.

Cet espace dispose d'un plafond peint en très bon état d'entretien.

Cette pièce bénéficie d'une porte fenêtre PVC double vitrage, donnant sur un balcon.

Le balcon carrelé fortement encombré permet l'accès à un cellier où se trouve la chaudière individuelle.



 AVOVENTES.fr







AVOVENTES.fr

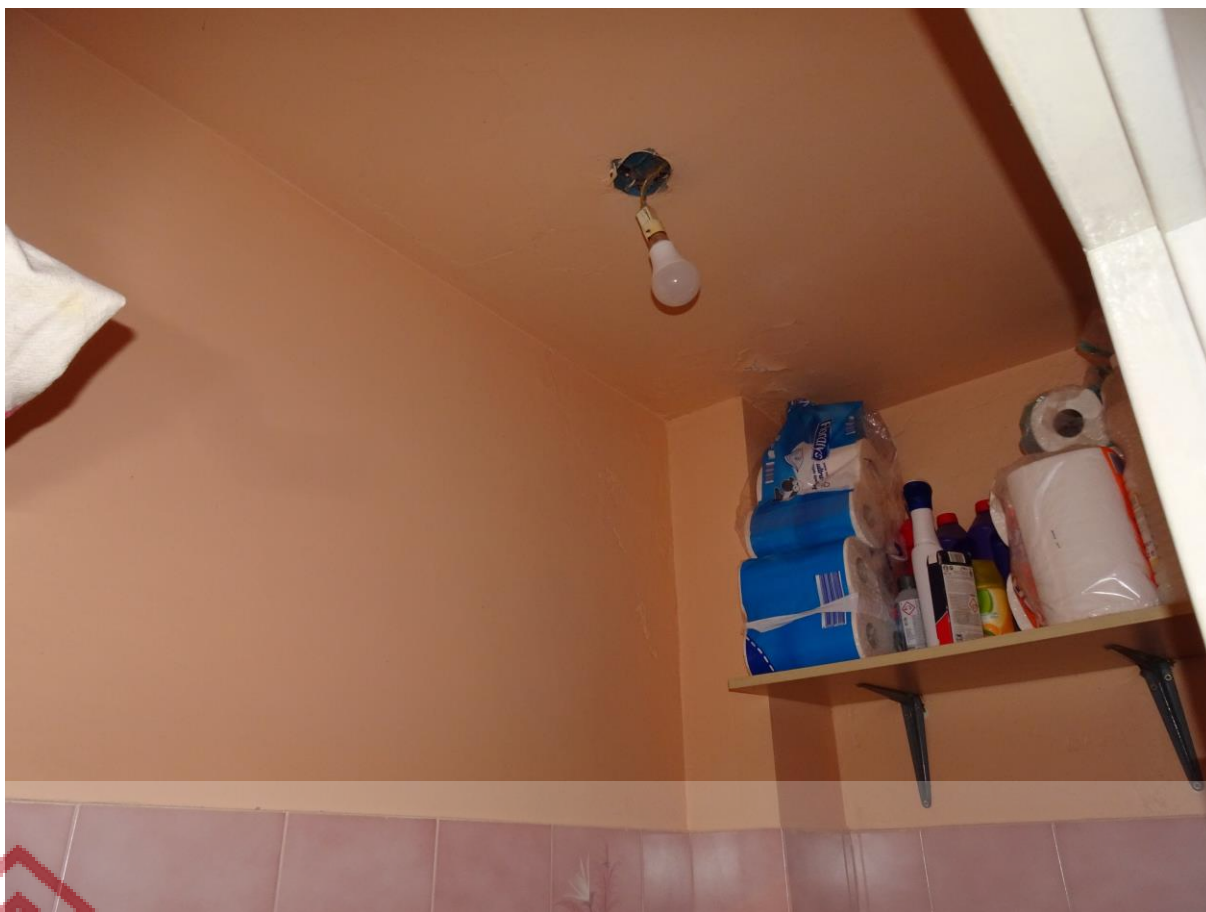
WC :

Cet espace se compose d'un WC à réservoir de chasse standard maintenu dans un parfait état d'entretien.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur rose maintenu en excellent état d'entretien.

Les cloisons et plafonds demeurent exempts de tout défaut notable. Je note toutefois que la peinture s'écaille en angle.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit



AVOVENTES•fr

